

### **Mineur-es victimes : Gérald Darmanin, le seul qui ne manque pas d'air**

Le 27 mai 2026, alors qu'il était interrogé sur la supposée « clémence » des réquisitions du parquet de Paris contre un animateur du périscolaire, le garde des Sceaux s'est encore une fois illustré par une déclaration démontrant son incapacité à respecter le cadre institutionnel. Comme à son habitude, et tout en se défendant de s'exprimer sur une affaire individuelle, Gérald Darmanin ne s'est pas privé de critiquer l'action de magistrat-es placé-es sous son autorité en appelant à un « *réveil collectif [...] pour que les enfants soient entendus, que les victimes soient au cœur du procès pénal et que ce ne soit pas l'auteur au cœur du procès pénal* ».

Outre une énième pression contre un magistrat dans un dossier où la décision n'est pas encore rendue, cette leçon – particulièrement cynique – est consternante venant d'un ancien ministre de l'Intérieur qui a porté haut et fort le démantèlement de la police judiciaire. Celle-ci était pourtant chargée, entre autres enquêtes spécialisées, des violences sur mineur-es. Gérald Darmanin a pourtant préféré affecter « ses » services d'enquêtes sur des opérations d'affichage type « place nette » ou au traitement de la petite délinquance (vente à la sauvette, usage et petits trafics de stupéfiant) au détriment d'enquêtes au long cours sur les faits les plus graves.

Sans surprise, le nombre de procédures de violences sur mineur-es non traitées faute de moyens d'enquête suffisants a fortement augmenté ces dernières années. Ainsi, à Tourcoing, ville de près de 100 000 habitants dont 38 % de la population a moins de 25 ans, 6 postes d'enquêteur-ices seulement sont prévus à la brigade des mineurs, sans compter les vacances de poste. Ce sont autant de procédures en souffrance et de vies suspendues, entassées dans des dossiers qui prennent la poussière.

Par ailleurs, une fois devenu garde des Sceaux, Gérald Darmanin n'a proposé que des mesures d'affichages, se contentant de poncifs répressifs et enjoignant les magistrat-es à être toujours plus rapides et toujours plus sévères, sans jamais leur donner les moyens de traiter convenablement ces dossiers.

Rappelons enfin que l'autoproclamé « ministre des victimes », qui affirme vouloir mettre ces dernières « au centre du procès pénal », propose de juger les viols « en un jour » et de priver de procès de nombreuses victimes de crimes via le « plaider-coupable ». Il n'a pas davantage réagi lorsque les subventions attribuées aux associations d'aide aux victimes ont été baissées.

Les enfants victimes méritent mieux que les gesticulations de notre ministre de la Justice.